

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 26 mars 2018, régulièrement convoqué le mardi 20 mars 2018

Etaient présents : Henri MEUNIER, Joseph CHATAIN, François SOLLE, Béatrice ROCHIGNEUX, André TRUNEL, Hervé GUILLOT, Marie-Valérie MUSY, Delphine IMBERT, Stéphane POYET, Michel JASLEIRE, Bernadette FOREST, Pascal FORESTIER

Absence(s) excusée(s) : Ludovic DONNAINT Louis PASSEL

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Delphine IMBERT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2017**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Prend connaissance du **compte administratif du budget général de l'exercice 2017**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :

- | | |
|--|--------------|
| - Recettes de fonctionnement de l'exercice | 394 424.47 € |
| - Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 332 542.18 € |

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 :

394 444.47 € - 332 542.18 € **excédent de 61 882.29 €**

- | | |
|---|--------------|
| - Report de l'exercice 2016, en section de fonctionnement | 133 065.76 € |
| - Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 (excédent) | 61 882.29 € |

Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2017 **194 948.05 €**

194 948.05 € d'excédent à affecter au budget primitif 2018

- | | |
|---|-------------|
| Recettes d'investissement de l'exercice | 66 338.26 € |
| Dépenses d'investissement de l'exercice | 44 686.29 € |

Section d'investissement résultats de l'exercice 2017

44 686.29 € - 66 338.26 € = **excédent de 21 651.97 €**

Soit un résultat d'investissement de clôture de 2017, excédentaire de 21 651.97 €

A reporter en recettes d'investissement du BP 2018

Le résultat global de clôture de l'exercice 2018 est de :

194 948.05 € + 21 651.97 € = **216 600.02 €**

Les restes à réaliser à reporter en 2018, ils s'élèvent à :

- 74 250 € de dépenses d'investissement
- 18 100 € de recettes d'investissement

Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2017**, du budget général, par 11 voix pour (sur 11 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget logements de l'exercice 2017**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1. Prend connaissance du **compte administratif du budget logements de l'exercice 2017**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :
- Recettes de fonctionnement de l'exercice 16 057.18 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 11 381.99 €

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 :

16 057.18 € - 11 381.99 € **excédent de 4 675.19 €**

- Report de l'exercice 2016, en section de fonctionnement 19 438.75 €
- Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 (excédent) 4 675.19 €

Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2017 24 113.94 €

24 113.94 € d'excédent à affecter au budget primitif 2018

Recettes d'investissement de l'exercice 7 014.59 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 13 372.81 €

Section d'investissement résultats de l'exercice 2017

7 014.59 € - 13 372.81 € = **déficit de 6 358.22 €**

Soit un résultat d'investissement de clôture de 2017, déficitaire de 6 358.22 €

A reporter en dépenses d'investissement du BP 2018

Le résultat global de clôture de l'exercice 2018 est de :

24 113.94 € - 6 358.22 € = **17 755.72 €**

Les restes à réaliser à reporter en 2018 sont néants

Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2017**, du budget logements, par 11 voix pour (sur 11 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget zone artisanale de l'exercice 2017**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 2. Prend connaissance du **compte administratif du budget zone artisanale de l'exercice 2017**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :
- Recettes de fonctionnement de l'exercice 0 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 0 €

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017:

- **- 0 €**
- Report de l'exercice 2016 en section de fonctionnement + 48255.90 €
- Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 (déficit) 0 €

Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2017 48 255.90 €

- 48 255.90 € de déficit à affecter au budget primitif 2018

Recettes d'investissement de l'exercice 0 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 0 €

Section d'investissement résultats de l'exercice 2017 : 104 000 €

Section d'investissement, résultat de l'exercice 2017 , 0.00 €
Report de l'exercice 2016, en section d'investissement, déficit 85 840.35 €

Soit un résultat d'investissement de clôture de 2017, déficitaire de **85 840.35 €**

A reporter en dépenses d'investissement du BP 2018

Le résultat global de clôture de l'exercice 2017 est de :

48 255.90 € – 85 840.35 € = -- **37584.45 €**

3. Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2017**, du budget logements zone artisanale , par 11 voix pour (sur 11 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget pôle technique intercommunal de l'exercice 2017**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 4. Prend connaissance du **compte administratif du budget pôle technique intercommunal de l'exercice 2017**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :
- Recettes de fonctionnement de l'exercice 134 754.41 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 105 559.38 €

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 :

134 754.41 € - 105 559.38 € **excédent de 29 195.03 €**

- | | |
|---|-------------|
| - Report de l'exercice 2016, en section de fonctionnement | 0.00 € |
| - Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 (excédent) | 29 195.03 € |

Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2017 29 195.03 €

29 195.03 € d'excédent à affecter au budget primitif 2018

Recettes d'investissement de l'exercice	70 463.20 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	73 888.02 €

Section d'investissement résultats de l'exercice 2017

70 463.20 € - 73 888.02 € = **déficit de 3 424.82 €**

Soit un résultat d'investissement de clôture de 2017, déficitaire de 3 424.82 €

A reporter en dépenses d'investissement du BP 2018

Le résultat global de clôture de l'exercice 2018 est de :

29 195.03 € - 3 424.82 € = **25 770.21 €**

Les restes à réaliser à reporter en 2018 sont néants

Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2017**, du budget pôle technique intercommunal, par 11voix pour (sur 11 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOTISSEMENT DE MALLERAY

Le Conseil Municipal :

- **Délibérant sur le compte administratif du budget Lotissement de Malleray de l'exercice 2017**, dressé par Henri MEUNIER, Maire,
- Après s'être fait présenter, par Monsieur Joseph CHATAIN, Adjoint, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 5. Prend connaissance du **compte administratif du budget Lotissement de Malleray de l'exercice 2017**, présenté par Joseph CHATAIN, lequel peut se résumer ainsi :
- Recettes de fonctionnement de l'exercice 104 630.65 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 104 630.65 €

Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017:

- | | |
|--|-----|
| - - 0 € de résultat | |
| - Report de l'exercice 2016 en section de fonctionnement | 0 € |
| - Section de fonctionnement, résultat de l'exercice 2017 | 0 € |

Soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2017 0 €

- 0 € à affecter au budget primitif 2018

Recettes d'investissement de l'exercice	104 000 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	104 630.65 €

Section d'investissement résultats de l'exercice 2017 : - 630.65 €

Section d'investissement, résultat de l'exercice 2017 ,	- 630.65 €
Report de l'exercice 2016, en section d'investissement,	0.00€

Soit un résultat d'investissement de clôture de 2017, déficitaire de **630.65 €**

A reporter en dépenses d'investissement du BP 2018

Le résultat global de clôture de l'exercice 2017 est de :

0 € - 630.65 € = - **630.65 €**

6. Après vote à mains levées, le conseil municipal, **approuve le compte administratif 2017**, du budget lotissement de Malleray par 11 voix pour (sur 11 votants), le maire s'étant retiré de la salle lors du vote, **et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET LOGEMENTS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 4) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 7) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 8) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 9) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 10) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 11) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 12) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 13) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 14) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 15) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 194 948.05 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 61 882.29 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 133 065.76 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **194 948.05 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0 €

R 001 (excédent de financement)	21 651.97 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	- 56 150.00 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	34 498.03 €
AFFECTATION = C = G + H	194 948.05 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 34 498.03 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 160 450.02 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4) 0 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET LOGEMENTS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 4 675.19 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 4 675.19 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 19 438.75 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) **24 113.94 €**
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement
D 001 (besoin de financement) - 6 358.22 €
R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)
Besoin de financement 0.00 €
Excédent de financement (1) 0.00 €

Besoin de financement F = D + E 6 358.22 €

AFFECTATION = C = G + H **24 113.94 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **6 358.22 €**
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) **17 755.72 €**

DEFICIT REPORTE D 002 (4) **- 6 358.22 €**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET POLE TECHNIQUE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 29 195.03 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **+ 29 195.03 €**

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - **0.00 €**

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) **29 195.03 €**
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement
D 001 (besoin de financement) **- 3 424.82 €**
R 001 (excédent de financement) **0.0 0 €**

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)
Besoin de financement **0.00 €**
Excédent de financement (1) **0.00 €**

Besoin de financement F = D + E **- 3 424.82 €**

AFFECTATION = C = G + H **29 195.03 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **3 424.82 €**
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) **25 770.21 €**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

CREATION D'UNE AC INVESTISSEMENT

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié par l'article 163 de la loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2015 et par l'article 81 de la Loi de finances rectificative de 2016 ;

La législation autorise désormais les communes et les EPCI à imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Considérant l'intérêt de comptabiliser sur la section d'investissement la charge d'investissement transférée et retenue sur l'attribution de compensation de chaque commune qui devrait contribuer à préserver le ratio d'épargne de gestion et le ratio d'épargne brute des budgets communaux, mais aussi son ratio de capacité de désendettement (calculé à partir de l'épargne brute dégagée annuellement par la commune).

Considérant que cette imputation doit être décidée dans le cadre de la révision libre du montant de l'attribution de compensation (prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Considérant que l'adoption du principe d'imputation des attributions de compensation en investissement nécessite donc des délibérations concordantes du conseil communautaire (à la majorité des deux tiers) et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

M. Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le principe de création d'une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement en 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour, le Conseil municipal :

- approuve la création d'une attribution de compensation d'investissement en 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DES TAUX 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu les bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018 (communiquées par les services de la Trésorerie Générale),

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit à l'unanimité, taux qui restent inchangés :

- TAXE D'HABITATION : 7,61 %
- TAXE FONCIER BATI : 10,74 %

- TAXE FONCIER NON BATI : 32,39 %.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2018

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2016, lequel s'élève à

- 497 220 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	68 770.00 €
• 012 charges de personnel	232 900.00 €
• 014 atténuation de produits	37 915.00 €
• 65 autres charges de gestion courantes	95 400.00 €
• 66 charges financières	2100.00 €
• 67 charges exceptionnelles	10 000.00 €
• 022 dépenses imprévues	27 427.00 €
• 023 virement à la section d'investissement	22 708.00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	1000.00 €
• 70 produits de service	81 600.00 €
• 73 impôts et taxes	165 570.00 €
• 74 dotations et participations	84 100.00 €
• 75 autres produits de gestion courante	4500.00 €
• 77 produits exceptionnels	0 €
• Excédent de fonctionnement reporté	160 405.00 €

- 128 701 € € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	74 250.00 €
• Opérations équipement	38 205.00 €
• Remboursement emprunts	15 400.00 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0.00 €
• Subvention d'équipement versées	846.00 €

➤ Recettes d'investissement

• Report restes à réaliser	18 100.00 €
• Chapitre 13 Subventions	25 144.00 €
• Chapitre 16 Emprunt	0.00 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	41 098.00 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	22 708.00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Henri MEUNIER

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 26 mars 2018, régulièrement convoqué le mardi 20 mars 2018

Etaient présents : Henri MEUNIER, Joseph CHATAIN, François SOLLE, Béatrice ROCHIGNEUX, André TRUNEL, Hervé GUILLOT, Marie-Valérie MUSY, Delphine IMBERT, Stéphane POYET, Michel JASLEIRE, Bernadette FOREST, Pascal FORESTIER

Absence(s) excusée(s) : Ludovic DONNAINT Louis PASSEL

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Delphine IMBERT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOGEMENTS 2018

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2016, lequel s'élève à

- 31 905 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	7 905.00 €
• 012 charges de personnel	6 000.00 €
• 014 atténuation de produits	0.00 €
• 65 autres charges de gestion courantes	0.00 €
• 66 charges financières	800.00 €
• 67 charges exceptionnelles	1 000.00 €
• 68 Dotations aux provisions	2 200.00 €
• 022 dépenses imprévues	0.00 €
• 023 virement à la section d'investissement	14 000.00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	0.00 €
• 70 produits de service	350.00 €
• 73 impôts et taxes	0.00 €
• 74 dotations et participations	0.00 €
• 75 autres produits de gestion courante	13 500.00 €
• 77 produits exceptionnels	500.00 €
• Excédent de fonctionnement reporté	17 555.00 €

- 20 859 € € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	0.00 €
• Opérations équipement	7 000.00 €

• Remboursement emprunts	7 500.00 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2017	6 359.00 €
• Subvention d'équipement versées	0.00 €
➤ <u>Recettes d'investissement</u>	
• Report restes à réaliser	0.00 €
• Chapitre 13 Subventions	0.00 €
• Chapitre 165 Dépôts et cautionnement	500.00 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	6 359.00 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	14 000.00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZONE ARTISANALE

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2016, lequel s'élève à

- 114 276 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	6 500.00 €
• 65 autres charges de gestion courantes	15 436.00 €
• 042 Opérations d'ordre entre section	92 340,00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	0.00 €
• 70 produits de services	59 520,00 €
• Excédent de fonctionnement reporté	48 256.00 €

- 92 340 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	0.00 €
• Opérations équipement	0.00 €
• Remboursement emprunts	0.00 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2017	85 840.00 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	6 500.00 €

➤ Recettes d'investissement

• Report restes à réaliser	0.00 €
----------------------------	--------

• Chapitre 13 Subventions	0.00 €
• Chapitre 165 Dépôts et cautionnement	0.00 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	0.00 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	0.00 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	92 340,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2016, lequel s'élève à

- 201 021 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	44 200.00 €
• 012 charges de personnel	86 500.00 €
• 014 atténuation de produits	0.00 €
• 65 autres charges de gestion courantes	0.00 €
• 66 charges financières	476.00 €
• 67 charges exceptionnelles	0.00 €
• 68 Dotations aux provisions	0.00 €
• 022 dépenses imprévues	0.00 €
• 023 virement à la section d'investissement	69 845.00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	0.00 €
• 70 produits de service	0.00 €
• 73 impôts et taxes	0.00 €
• 74 dotations et participations	175 251.00 €
• 75 autres produits de gestion courante	0.00 €
• 77 produits exceptionnels	0.00 €
• Excédent de fonctionnement reporté	25 770.00 €

- 348 968 € € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	0.00 €
• Opérations équipement	333 160.00 €

• Remboursement emprunts	12 383.00 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2017	3 425.00 €
• Subvention d'équipement versées	0.00 €
➤ <u>Recettes d'investissement</u>	
• Report restes à réaliser	0.00 €
• Chapitre 13 Subventions	219 510.00 €
• Chapitre 16 Emprunt	50 000.00 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	9 613.00 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	69 845.00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT MALLERAY 2018

Le conseil municipal ,

1) Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2016, lequel s'élève à

- 651 631 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	273 000.00 €
• 65 autres charges de gestion courantes	0.00 €
• 66 charges financières	1 000.00 €
• 042 Opérations d'ordre entre section	377 631,00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	0.00 €
• 70 produits de services	59 520,00 €
• Excédent de fonctionnement reporté	48 256.00 €

- 92 340 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	0.00 €
• Opérations équipement	0.00 €
• Remboursement emprunts	0.00 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2017	85 840.00 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	6 500.00 €

➤ Recettes d'investissement

• Report restes à réaliser	0.00 €
----------------------------	--------

• Chapitre 13 Subventions	0.00 €
• Chapitre 165 Dépôts et cautionnement	0.00 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	0.00 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	0.00 €
• 040 Opérations d'ordre entre sections	92 340,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Henri MEUNIER